

le ministre de la Justice (M. St-Laurent) rappeler les restrictions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Son interprétation était juste et, après l'avoir entendue, je suis d'avis que nous avons plus de latitude que je ne croyais tout d'abord. Mais avant que nous adoptions définitivement ce bill, il devrait être énoncé en termes clairs, pour qu'il n'y ait aucun doute au sujet de qui pourra et qui ne pourra pas recevoir l'allocation.

En terminant, je dirai quelques mots de sa mise en œuvre. Il ne faut pas perdre de vue le fait que toute mesure de sécurité sociale, ou d'assurance sociale,—parce que c'est notre première mesure de ce genre,—va nécessiter des dépenses considérables. Nous ne voulons pas croire que nous devons vivre après la guerre comme nous avons vécu avant. Pour que cette mesure puisse recevoir l'application que nous désirons, il faudra réformer radicalement notre régime économique et nos méthodes de finance. Si nous ne sommes pas prêts à opérer ces changements, nous ne réussirons pas à réaliser pleinement ce à quoi nous visons maintenant. Des difficultés surgiront dont la solution réclamera l'intelligence et la collaboration de tous ceux qui s'efforcent de faire progresser notre pays.

Je suis très heureux de pouvoir affirmer que, pour la première fois depuis mon élection à la Chambre, je puis appuyer de tout cœur et sans aucune réserve une mesure législative, à condition que les remarques que nous avons faites alors de la présentation du projet de loi aient été sincères. Je ferai mon possible pour que suite soit donnée au bill dans sa forme actuelle et pour que notre loi d'assurance-chômage et les autres mesures relatives à la santé et à d'autres questions sociales que nous avons étudiées soient combinées en une seule loi générale de sécurité sociale applicable dans tout le pays, afin que jeunes et vieux soient assurés d'une pleine mesure de sécurité sociale. Je ne m'inquiète pas des autres gens qui se trouvent entre ces deux catégories. Ils peuvent eux-mêmes se tirer d'affaires, mais j'estime, ainsi que le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a dit avec raison, que le Parlement a une suprême obligation envers ceux qui ont aidé à faire de la nation ce qu'elle est et qui ne peuvent plus se suffire et ceux aussi qui la feront marcher de l'avant vers un avenir que nous espérons être plus brillant. Nous nous devons de voir à ce que ces jeunes gens soient aptes à accomplir cette tâche.

M. R. T. GRAHAM (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, nous nous rendons tous compte, je crois, de la vive satisfaction qu'a dû éprouver le premier ministre (M. Mackenzie King) en présentant cette mesure à la Chambre. Il peut être fier des dispositions qu'elle renfer-

me et des résultats qu'elle ne manquera pas de produire et qui seront comme le fruit du labeur de presque toute sa vie. Partageons donc cette fierté et apprécions-la à sa juste valeur.

Je suis d'accord avec d'autres honorables députés qui ont dit que cette mesure est l'une des plus importantes jamais présentées au parlement de n'importe quel pays. Je la considère tellement importante que j'ai tenu à consigner au hansard mon approbation de ce projet et féliciter le Gouvernement d'avoir élaboré pareille politique et de l'avoir présentée sous la forme du bill qui est présentement à l'étude.

En notant la satisfaction et la fierté éprouvées par le premier ministre à cette occasion je ne pouvais m'empêcher de songer à une autre déclaration faite récemment en cette enceinte par un autre membre de cette Chambre et dans laquelle il signalait les succès politiques accomplis par son parti depuis quelques années. Il parlait de la période allant de 1940 jusqu'à présent. Nous savons tous que cette période coïncide avec l'existence de la présente législature et avec les quatre années et demie de guerre, de cette guerre à laquelle nous nous intéressons tous grandement. J'ai l'impression que la déclaration formulée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est malheureuse. Je n'aurais pu partager sa joie s'il eût parlé au nom de mon chef ou au nom du parti que j'ai l'honneur d'appuyer; en effet, en l'écoutant énumérer les succès politiques remportés par son parti depuis le début de cette guerre terrible, j'avais l'impression qu'il donnait à la Chambre le résumé de la politique de guerre de son parti. En conséquence, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je suis fier, comme le sont aussi, j'en suis convaincu, tous les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, d'avoir appuyé le magnifique programme de guerre du premier ministre ainsi que son œuvre dans le domaine de la législation sociale, œuvre qui reçoit son couronnement dans la mesure d'une si haute portée que nous sommes à étudier ce soir.

Je ne crois pas que je puisse ajouter beaucoup aux éloquents discours qui ont été prononcés jusqu'ici à l'appui de cette excellente mesure mais je désire porter un point ou deux à l'attention de la Chambre. Le principe de ce bill, la raison d'être de cette mesure, est d'assurer à tous les mêmes avantages. Ce principe me semble s'inspirer du plus pur libéralisme. Pour ma part, je tiens presque en horreur l'État tutélaire car j'estime qu'il est un germe de destruction pour la société. Cependant, cette mesure ne nuira d'aucune façon à l'autorité paternelle, ni à la surveillance par les parents de la vie et du bien-être des